Supplément du N°576, octobre 2014
N°0118S05481 du 23/05/2013
Le directeur de publication, Patrick Fèvre, imprimé par nos soins

SNU IPP
Fédération Syndicale Unitaire

BULLETIN SYNDICAL DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE HAUTE-SAVOIE

10, rue Guillaume Fichet - 74000 ANNECY
Tél-fax. 04 50 45 22 43
E-Mail : snu74@snuipp.fr
www.snuipp.fr/74

Dispensé de timbrage Annecy CTC
PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Déposé le lundi 10 novembre 2014

Sommaire

• Edito
• Semaine d'actions pour les services publics et l'éducation
• La grève : mode d'emploi

Semaine du 17 au 22 novembre
Semaine d'actions FSU pour la Fonction Publique et l'Education

Jeudi 20 novembre 2014
Grève :
- **Conditions de travail**
- **Salaires**
- **Rythmes scolaires**

Samedi 22 novembre
Manifestation à Paris de 11 h à 15 h aux Invalides.

Cette semaine dans notre département

Stages

Mardi 18 novembre à La Roche sur Foron : Stage administratif

Jeudi 20 novembre à Annecy, 9h : stage sur les conditions de travail
Fol, 3 av de la Plaine, 74000 ANNECY.
Nous invitons les grévistes à se joindre à nous, au stage « Conditions de travail » avec la présence de Françoise Lantheaume.

Rassemblement

Jeudi 20 novembre, Annecy, 15 h 30 devant la préfecture, suivi d'une manifestation dans les rues d'Annecy.

Le SNUipp-FSU74 s'adresse d'ores et déjà à tous les syndicats du département pour leur proposer un appel unitaire.

Edito

TOUTES et TOUS en GREVE le jeudi 20 novembre 2014 !

La **journée internationale des droits de l'enfant** sera l'occasion pour les enseignants de la Haute Savoie de manifester pour exiger les moyens nécessaires au fonctionnement d'une école égalitaire :

- La dotation exceptionnelle en postes dont le département a besoin pour faire réussir tous les élèves ; en effet, nous sommes parmi les départements ayant le plus faible taux d'encadrement de France.

- La revalorisation salariale des enseignants : quelle «priorité à l'école» sans la reconnaissance concrète du travail des enseignants ?

- Les mesures pour que tous les postes soient pourvus : pré-recrutements, logement des enseignants…

- Le respect des droits des personnels : comment croire que les élèves seront bien accueillis et bien encadrés si les enseignants ont des conditions de travail dégradées ;

- Une négociation sur les 108h : fin des APC, réécriture des décrets «rythmes scolaires», réintégration du temps de concertation dans l'emploi du temps régulier des écoles, retour d'une véritable formation continue.

Semaine d'action pour les services publics et l'éducation

Appel à la grève du SNUipp-FSU74 le 20 novembre, dans le cadre de la semaine d'actions de la FSU, entre le 17 et le 22 novembre pour la défense et la promotion du service public d'éducation. Une grève qui part du terrain et qui est à l'initiative d'un nombre conséquent de sections du SNUipp.

De nouveaux rythmes généralisés, à partir desquels nous pouvons faire les mêmes constats que l'an dernier : non prise en compte du bien-être des élèves, pause méridienne allongée rendant le retour des élèves en classe l'après-midi difficile, perturbation pour les plus jeunes élèves, manque de moyens pour permettre un accueil identique pour tous les enfants, manque de péréquation pour réduire les iniquités territoriales sans oublier les répercussions sur la qualité de l'enseignement et les conditions de travail des enseignants.

Une rentrée où le nombre d'élèves par classe est toujours aussi élevé, où le déficit de lauréats au concours et d'enseignants dans le département, les nombreuses demandes de disponibilité et les démissions sont les raisons du manque constaté de 17 enseignants en ce début d'année scolaire. Une rentrée dont les conditions de travail des enseignants sont loin d'être améliorées, voire se dégradent si ouvertement qu'on ne voit pas comment le problème du manque de lauréats et le déficit d'enseignants vont pouvoir se régler, si l'on ne se décide pas à mettre en place un pré-recrutement et à revaloriser la grille salariale de la Fonction Publique.

Des conditions difficiles, avec l'augmentation des difficultés liées aux enfants en souffrance dans nos classes qui ne peuvent être pris en charge par des enseignants spécialisés, alors que les enseignants sont démunis, sans ressources efficaces et durables, des enseignants culpabilisant de ne pas pouvoir les aider. Culpabilisation accrue par le manque de soutien de notre hiérarchie qui minimise les problèmes rencontrés.

Le ras-le-bol qui se manifeste dans la salle des maîtres et au travers de la multitude de sollicitations que nous recevons chaque jour doit se concrétiser par une implication massive des collègues.

Avec le SNUipp-FSU74, tous-tes en grève jeudi 20 novembre, pour une vraie réforme pour l'Education, un autre budget permettant une revalorisation salariale.

La grève, un droit, son mode d'emploi

Avant la grève :

- Chaque collègue doit faire parvenir un exemplaire de la déclaration préalable (voir modèle sur notre site) auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) **avant le lundi 17 novembre 2014, à minuit** par courrier ou par mail.
  Procédure par mail : sur le site de la DSDEN 74 ; application Webmail (en bas à droite de l'écran) ; adresser un mail à sma74@ac-grenoble.fr avec votre nom, prénom, classe, école, commune, circonscription et la formule « déclare mon intention de participer à la grève du 20 novembre 2014 ».
- Les grévistes informent les familles (par écrit, sous pli cacheté ou agrafé). Modèle de lettre aux parents sur http://74.snuipp.fr/
- Le directeur gréviste affichera si tous les maîtres sont grévistes : "**école en grève, pas de classe** ". Sinon, il affichera un tableau des services à assurer par les maîtres présents et à émarger. Tous les enfants qui se présentent à l'école doivent être accueillis !
- Le directeur prévient le maire et n'a pas à communiquer, avant la grève, le nombre de grévistes à la DSDEN, ni à l'IEN.

Pendant la grève :

Envoyez-nous par mail à snu74@snuipp.fr : le nom de l'école, le nombre d'enseignants et le nombre de grévistes.
Aucune communication n'est faite à l'extérieur (renseignements généraux, police, gendarmerie) sur la situation de l'établissement (nom et nombre de grévistes).

Après la grève :

L'administration doit faire la preuve de la participation à la grève, les grévistes ne répondent à aucune enquête, ne s'inscrivent sur aucune liste et ne signent aucun état.

 Mise en place du service d'accueil : *il n'est pas demandé aux directeurs d'écoles* d'organiser ce service. Celui-ci est de la seule responsabilité de la commune. Le DA-SEN informe les communes des mouvements sociaux et transmet les données statistiques qu'il est en mesure de communiquer. **Dans tous les cas, le directeur gréviste, pas plus que les adjoints grévistes, ne sont tenus de surveiller les élèves, ni d'être sur place.**